monta à bord. Immédiatement l'officier de quart fit donner l'alerte ; mais au même moment un coup de feu partait de la coupée de babord, le factionnaire ayant entendu le bruit d'un corps tombant à l'eau.

A ce premier coup de feu, les clairons sonnèrent le branle-bas. En un clin d'œil tout le monde fut sur pied, le commandant, les officiers et tous les hommes à leurs postes de combat. Le factionnaire avait rechargé son arme, il resta un moment sans rien voir remuer, mais un homme plongeait et ressortait quelques minutes après, à environ vingt mètres du bord. Neuf coups de feu partirent, et un surveillant, descendu en bas de l'échelle, tira également un coup de revolver. La baleinière s'empara du condamné, il était blessé, et, une fois sur le pont, il rendit le dernier soupir. Alors on reconnut que ce forçat était le nommé Deiré (Pierre), italien, âgé de 23 ans, condamné à 10 ans de travaux forcés pour vol d'effets mobiliers et de lingerie.

L'appel fait, on constata que plusieurs forçats avaient pris la fuite. Les deux sentinelles de faction sur le pont n'avaient rien entendu et celle placée sur la dunette n'avait rien pu voir, car le volet en fer servant à fermer les latrines, à cause de la grosse mer était levé à moitié et lui interceptait la vue. Les deux premiers forçats qui s'échappèrent sont les nommés Victor Joppe et Léon Favin, condamnés pour vol avec effraction, à Marseille. Il était trois heures trente minutes.

C'est alors que Carabosse s'esquiva dès que l'éveil fut donné. Armés de cordes de suspension des hamacs, les évadés ont dû peser en sens inverse sur les deux barreaux du mil'eu des populaines et arriver ainsi à former un écartement de 35 centimètres, juste la place pour permettre à un homme de passer, puis, se hissant sans bruit sur le haut de la poulaine, ces condamnés se sont laissés glisser à la mer... L'ouverture par laquelle ils sont sortis est située bien en dessous de la passerelle qui déborde en cet endroit et sur laquelle était le factionnaire, lequel ne pouvait rien voir de ce qui se passait. Tous ont été ramenés à bord par l'autorité espagnole.

Dans l'interrogatoire qu'il a subi, Joppe a dit s'être réfugié d'abord, avant d'atterrir, dans l'ambarcation d'un brick allemand qui se trouvait au mouillage à environ 800 mètres de l'*Orne*. Favin dit s'être reposé sur des chaloupes chargées de charbon et mouillés sur rade. Tous deux ont été mis au cachot jusqu'à leur arrivée à Cayenne. Le corps de Deiré était couvert de tatouages bleus et rouges représentant *toute sorte* de dessins baroques. Des inscriptions socialistes et révolutionnaires se trouvaient sur sa poitrine, des serpents grimpaient le long de ses jambes, des flèches tournaient autour de ses bras. Tel est cet incident grossi et amplifié par les journaux des Antilles.

Pendant son retour, l'*Orne* a dû fuir devant un cyclone survenu par le travers des Açores, dans la nuit du 27 au 28 décembre. Parmi les passagers rapatriés se trouvent dix Chinois graciés qui vont repartir sur l'*Annamite*, et un Arabe avec sa femme, également graciés.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du jeudi 19 janvier 1888

La séance est ouverte à 3 heures sous la présidence de M. Le Royer, président.

Le Sénat adopte un projet de loi tendant à autoriser le département du Puy-de-Dôme à contracter un emprunt en vue de l'aménagement de son école normale d'instituteurs, sise à Clermont-Ferrand.

La réorganisation de l'école forestière

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Volland sur la réorganisation de l'école forestière.

M. Vollant. — Le décret visé par mon interpellation est illégal ; il a causé une vive émotion, on reconnaît dans M. Viette l'adversaire résolu de l'administration forestière qui avait révélé le rapporteur du budget. On change la destination de l'Institut agronomique en le transformant en une école préparatoire à l'école forestière.

Ces mesures ont été prises avec trop de précipitation.

Ce que veut M. la ministre de l'agriculture, c'est supprimer l'école de Nancy, ce grand centre intellectuel placé près de nos ennemis.

Je propose un ordre du jour invitant le ministre de l'agriculture à surseoir à l'exécution du décret et de l'arrêté jusqu'à ce que le conseil de perfectionnement ait été consulté, et à présenter un projet de loi sur la matière.

M. Viette, ministre de l'agriculture. — Je veux, au contraire, fortifier l'école forestière et en faire un établissement incomparable. Il y avait urgence à ce que je procède sans consulter le Parlement. Je ne puis surseoir à l'exécution de ce décret, et je persévérerai dans la voie que je me suis tracée.

M. Volland. — Insiste pour l'adoption de mon ordre du jour.

L'ordre du jour pur et simple est demandé.

Par 160 voix contre 89 sur 249 votants, il est adopté.

M. de l'Angle Beaumanoir. — Après Douai, Nancy, a qui le tour ? (Rires.)

La séance est levée à 5 heures 1/4.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Séance du jeudi 19 janvier

Présidence de M. Floquet, président

La séance est ouverte à 2 heures.

La Chambre valide l'élection de M. Hervieu, député de l'Yonne.

L'installation du Préfet de police à l'Hôtel-de-Ville

M. Sarrien demande l'urgence sur le projet relatif au logement de M. le Préfet à l'Hôtel-de-Ville et le renvoi du projet à la commission chargée d'examiner la loi d'organisation municipale de Paris.

L'urgence est ordonnée ainsi que le renvoi.

Un emprunt pour le département du Tarn

La Chambre adopte ensuite un projet de loi autorisant le département du Tarn à contracter un emprunt.

L'utilisation agricole des eaux des égoûts de Paris

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'utilisation agricole des eaux des égoûts de Paris et l'assainissement de la Seine.

M. Frédéric Passy. — Je ne ferai aux projets de la ville qu'une opposition conditionnelle.

Le projet en question soulève de graves objections, au point de vue de la défense nationale, de la part des autorités militaires. Il est en outre désastreux pour l'hygiène et la salubrité publique.

Il faut utiliser les eaux d'égoûts mais sur des terrains suffisamment étendus et en dehors des agglomérations d'habitants. C'est au nom de la justice, de l'humanité qu'il faut chercher un autre moyen de débarrasser Paris sans embarrasser les autres.

M. Yves Guyot, rapporteur de la commission du budget. — J'ai l'honneur de déposer un rapport supplémentaire sur le budget de 1888 et je propose de fixer la discussion à lundi.

La discussion du budget est fixée à lundi.

La Chambre reprend la discussion du projet relatif aux eaux d'égoût.

M. Bourneville, rapporteur. — Je rappellerai que ce projet est à l'étude depuis 17 ans.

C'est le gouvernement qui en a pris l'initiative.

L'utilité du projet ne saurait être niée. L'infection de la Seine se prolonge jusqu'à Vernon. Toutes les grandes villes de l'Europe pratiquent aujourd'hui le système du tout à l'égoût.

L'expérience de Gennevilliers est concluante. L'état sanitaire y est excellent et la mortalité y a diminué.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée à 5 h. 40.

NOUVELLES DU JOUR

M. Flourens

Paris, 19 janvier, 10 h. 55. — On assure que M. Flourens, voyant sa candidature très discutée, renonce définitivement à se porter dans les Hautes-Alpes.

Les arrestations en Alsace-Lorraine

Strasbourg, 19 janvier. — M. Karl Streissguth, fabricant d'instruments de chirurgie, a été arrêté hier soir, à huit heures et demie, à la gare, au moment où il revenait de Nancy, où se trouve une succursale de sa maison.

Cette arrestation se rattacherait à l'affaire Dietz.

Le *Port de Strasbourg* a annoncé que M. Speckel, représentant de la Compagnie de l'Est, avait été arrêté à Havricourt, mais cette nouvelle a été démentie. Depuis, aucune mesure n'a été prise contre M. Speckel.

La commission militaire allemande

Berlin, 19 janvier. — La commission du Reichstag, pour la loi militaire, a terminé la première lecture du projet. Elle a approuvé, sans modification, presque tous les paragraphes ; quelques-uns seulement ont été amendés.

La commission a réservé plusieurs vœux qui seront présentés, sous forme de motions, à la seconde lecture.

Une fausse nouvelle

Berlin, 19 janvier. — Une dépêche de St-Pétersbourg déclare absolument fausse la nouvelle du *Standard*, de l'entrée des deux princes d'Orléans dans l'armée russe.

Les espions de Zurich

Berlin, 19 janvier. — Le gouvernement allemand prenant le devant, au sujet des espions de Zurich, vient d'adresser au conseil fédéral une note conçue dans des termes peu modérés.

Se plaignant des agissements socialistes en Suisse, il se pourrait que le Conseil Fédéral répondit en poursuivant judiciairement Haupt au lieu de se contenter de l'expulser.

M. de Bismarck

Berlin, 19 janvier. — M. de Bismarck toujours fatigué, retarde d'une semaine son retour à Berlin.

Les dépenses secrètes du ministère de l'intérieur

Paris, 19 janvier. — On sait que la commission du budget a décidé de réduire de 2 millions à 800,000 fr. le chapitre du budget de l'intérieur relatif aux dépenses secrètes.

M. Sarrien accepte une réduction de 400.000 fr. de telle sorte que le chiffre serait de 1,600,000 fr., le double de ce que veut la commission.

L'incident franco-italien

M. Charles Laurent dit, dans le *Paris*, qu'assurément c'est en grande partie pour ménager les susceptibilités de l'Italie que la France, au lieu d'annexer purement et simplement la Tunisie, s'est contenté d'établir son protectorat sur la régence. Aujourd'hui les devoirs du gouvernement, appuyé par l'unanimité du Parlement est tout tracé; s'il n'obtient pas promptement et complètement satisfaction par la violation du consulat à Florence, il n'y a qu'un parti à prendre, un devoir à remplir, et l'opinion publique ne comprendrait pas qu'ils'y dérobât : il aura à proclamer sans délai de l'annexion de la Tunisie.

La question agricole dans le traité franco-italien

Paris, 19 janvier. — Le groupe agricole de la Chambre, celui présidé par M. Méline, s'est occupé aujourd'hui des propositions faites par l'Italie à la France, propositions tendant à proroger le traité de commerce existant, à la condition que dans le traité, les droits sur le bétail soient incorporés de manière à nous mettre dans l'impossibilité de les relever à l'avenir.

Plusieurs membres ont fait observer qu'une telle concession pour laquelle il n'est offert aucune compensation, serait la négation des engagements pris en 1881, vis-à-vis de l'agriculture, engagements qui consistent à ne comprendre dans le traité ni le bétail ni les céréales.

Le groupe a donc décidé de repousser un traité se presentant dans de telles conditions. Son bureau fera part de cette décision au gouvernement.

Une demande sera également faite auprès du ministre de l'agriculture, à propos de l'ajournement de la discussion du projet sur le crédit agricole actuellement soumis au Sénat.

La commission sénatoriale des finances

Paris, 19 janvier. — Avant la séance, les bureaux du Sénat ont procédé à l'élection, à raison de deux par bureaux, des membres de la commission des finances pour 1888.

Ont été élus : MM. Denormandie, de Freycinet, Béral, Maze, Roger, Tolain, Cuvinot, Cordier, Cabanes, Bozérian, Boulanger, Barbey, Merlin, Léon Say, Challemel-Lacour, Pemiaud.

Le bureau se réunira demain pour élire ses membres, opération qui n'a pas, aujourd'hui, donné de résultats.

La commission militaire allemande

Berlin, 19 janvier. — La commission militaire du Reichstag s'est réunie et, après avoir entendu le ministre de la guerre, a adopté le projet de loi sur la landwehr et le landsturm, avec cet amendement que le temps passé dans l'armée active, avant l'âge de vingt ans, comptera pour le service dans la landwehr.

Le ministre de la guerre a insisté sur la nécessité de rendre l'armée aussi forte que possible. « La prochaine guerre, a-t-il dit, sera une lutte pour l'existence et l'indépendance des nations. Le second ban de la landwehr et même la landsturm doivent être armés du nouveau fusil. Certes, ils ne sont destinés qu'à tenir garnison dans les places fortes ; mais, en cas de danger, eux aussi auront à combattre l'ennemi. »

Le ministre n'a répondu qu'évasivement aux questions qu'on lui posait sur l'étendue des crédits exigés par la nouvelle loi, il a cependant indiqué qu'il faudra environ 230 marcs par homme, ce qui suppose une dépense de beaucoup plus de 100 millions de marcs.

Les dossiers saisis chez M. Wilson

Paris, 19 janvier. — M. Atthalin a passé une partie de la matinée et de l'après-midi à compulser les dossiers qu'il a saisis hier, dans la perquisition faite au n° 2 de l'avenue d'Iena.

Il procède en ce moment à l'interrogatoire de M. Wilson qui, seul, sera entendu et, contrairement à ce qui a été annoncé, il n'y aura pas aujourd'hui de confrontation entre le député d'Indre-et-Loire et Mme Ratazzi.

La réception d'un nouvel académicien

Paris, 19 janvier. — Cet après-midi a eu lieu à l'Académie française la réception de M. Gréard, qui a été élu en remplacement de M. de Falloux.

Après un curieux exode, le nouvel immortel a tracé le portrait de son prédécesseur ; il a établi un très intéressant parallèle entre ces deux orateurs royalistes de l'Assemblée de 1848, Montalembert et de Falloux.

Le duc de Broglie a répondu à M. Gréard. Il débute en reconnaissant que le récipiendaire a tracé de celui dont il recueille le siège un portrait auquel il n'y a rien à retoucher. Puis il défend la loi de 1850, œuvre de M. de Falloux et que M. Gréard avait combattue. Incidemment, il narre plusieurs anecdotes de M. Thiers et termine en examinant les œuvres d'éducation et de morale de M. Gréard, c'est pour l'orateur l'occasion de critiquer l'école moderne, l'école sans Dieu.

Une lettre de M. l'abbé Garnier

L'abbé Garnier adresse au *Journal de Rouen* une longue lettre dans laquelle il dit qu'il n'est pour rien dans l'apposition des affiches ni dans l'envoi des lettres à domicile. Il dit que l'Eglise est un lieu saint où chacun sait ce qui se passe et pourquoi on y est convoqué.

L'appel des territoriaux et les élections municipales

Paris, 19 janvier. — Le *Journal officiel* du 10 janvier avait publié une circulaire du ministre de la guerre convoquant pour le 7 mai, la 2e série des hommes de la territoriale, appelés à accomplir, cette année, leur période d'instruction de 13 jours.

La date de cet appel coïncidant avec l'époque du renouvellement intégral des conseils municipaux et mettant dans l'impossibilité de prendre part au vote un grand nombre d'électeurs et notamment tous les grades, officiers, sous-officiers, caporaux et brigadiers, qui, aux termes de l'instruction du 22 mars, eussent dû être rendus au corps 2 jours avant la troupe, c'est-à-dire la veille du scrutin du 6 mai. M. de la Ferrière, député de l'Eure, a cru devoir appeler sur ce point, l'attention de M. le ministre de la guerre. Celui-ci lui a adressé la réponse ci-après qui assurera à tous le libre exercice de leur droit électoral :

MINISTÈRE DE LA GUERRE

« Paris 18 janvier 1888.

» Monsieur le député,

» Par votre lettre du 16 de ce mois, vous avez bien » voulu me faire part de votre intention de m'adres» ser une question, au sujet des dates fixés pour l'ap» pel des hommes de l'armée territoriale en 1888.

» J'ai l'honneur, de vous faire connaître que des » ordres vont être immédiatement donnés pour chan» ger les dates de cet appel, de manière à permettre » aux hommes de l'armée territoriale convoqués de » prendre part aux élections municipales.

» Recevez, etc.

» Le ministre de la guerre,
» Général Logerot. »

La révision des listes électorales

Paris, 19 janvier. — M. Baragnon, posera demain, au Sénat, une question au ministre de l'intérieur, relative à la révision des listes électorales.

L'état de santé de Dom Bosco

Rome, 19 janvier. — Dom Bosco va de mieux en mieux. Il a la respiration plus libre, la parole plus facile et plus distincte ; il commence même à prendre quelques aliments. Les docteurs font espérer une convalescence prochaine, qui permettra au vénéré malade de quitter le lit.

Les mahdistes devant Souakim. — Défaite des Anglais

Rome, 19 janvier. — On mande de Souakim qu'un détachement d'indigènes et de cavaliers anglais a surpris et capturé, avant-hier, le camp d'Osmèn-Digma, le lieutenant du Mahdi.

Mais, le même jour, les Soudanais sont revenus à la charge et ont écrasé les égyptiens et les Anglais devant Souakim.

La neige en Amérique. — 200 victimes

On télégraphie de New-York, 19 janvier, que les tempêtes de neige que les districts ont eu à subir, ont fait 200 victimes.

En outre, un grand nombre de personnes ont eu des membres gelés.

Beaucoup de malheureux, aveugles par la neige, sesont laissés mourir à deux pas d'abris où ils auraient été sauvés.

Des bandes entières d'enfants ont péri en revenant de l'école.

Les pertes en bétail sont considérables.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

La laine à Buenos-Ayres pendant la saison de 1886-1887

Dans son rapport adressé par la Chambre de commerce française de Buenos-Ayres au ministère du commerce, nous relevons le passage suivant qui a trait au marché des laines :

« Quand notre campagne de laines s'ouvrit en octobre 1886, on était encore sous l'impression de la spéculation, qui jointe aux besoins courants de la consommation avait porté les cours si haut, et s'il était douteux que les plus hauts prix pratiqués en juillet et août pussent être maintenus pendant longtemps il était du moins admis qu'une partie de la hausse resterait acquise.

» Cette croyance semblait d'autant plus fondée, que le mouvement de hausse avait été accueilli par tous avec satisfaction et surtout que l'écoulement régulier de nos tissus semblait assuré par des commandes importantes d'Angleterre et des Etats Unis.

» Certains esprits prétendaient cependant que l'élan qui avait entraîné la demande et que les évolutions trop brusques et rapides au milieu desquelles cette demande s'était manifestée, rendaient une réaction nécessaire. Cette réaction se produisit en novembre et décembre, et alors, après l'exagération de la hausse, vint l'exagération de la baisse, sans qu'on tînt compte de la situation prospère de l'industrie, de la bonne marche des affaires en général, en Europe et en Amérique, et de l'accroissement bien évident de la consommation. Ce mouvement de recul s'arrêta en janvier, et fut même suivi d'une reprise assez marquée.

» Depuis cette époque, les diverses alternatives par lesquelles les cours ont passé, n'ont pas été assez sensibles pour modifier la perspective de l'article qui reste bonne pour toutes les provenances et pour toutes les qualités.

» En ce qui concerne plus spécialement la production de la Plata, la campagne 1886-1887 ne se distingue par aucun trait particulier.

» Peut être pourrait-on dire en jugeant la fonte dans son ensemble, que nos laines ont été plus fines, aussi sèches, aussi saurées mais souvent plus terreuses et plus chardonneuses que celles de l'année précédente. Ces qualités et ces défauts sont la résultante des conditions climatériques de l'année.

» Toujours bien accueillies sur tous les centres industriels de l'Europe, nos laines ont conservé entière la faveur qui leur a été acquise dans les quinze dernières années.

» Elles ont eu à lutter cependant, dans cette campagne qui se termine, contre des laines d'Australie exceptionnellement réussies, et incontestablement supérieures à celles des récoltes antérieures. Quant au déficit constaté dans notre production il aurait peut être contribué à donner à nos laines une plus-value, si à cette diminution dans la production de la Plata, n'avait correspondu une augmentation à peu près égale dans la production de l'Australie.

» Les expéditions du 1er octobre au 15 août ont donné pour :

	1885-86	1886-87
Havre	19.132	13.500
Bordeaux	2.448	2.103
Marseille	257	5
Cette	61	284
Dunkerque	127.552	101.507
France	149.453	117.499
Belgique	76.501	77.234
Angleterre	6.468	2.939
Italie	8.710	4.396
Allemagne	42.888	47.291
Espagne	55	19
Etats-Unis	1.404	46
Brésil	61	56
Ordre	682	»
Balles	286.288	244.440

» Le stock, tant sur place que dans la campagne pouvait être évalué à la fin de la saison à environ 20.000 balles qui, ajoutées à la production indiquée, nous donnent un chiffre d'environ 20.000 balles inférieur à celui de la campagne précédente. »

Laines

ANVERS, 19 janvier.

Il a été traité 137 balles de laine de La Plata, en suint et 28 b. d'Australie dito.

LE HAVRE, 19 janvier.

Vente publique de laines. (Deuxième séance). — Il a été offert 1.693 balles de laine de diverses provenances, dont 492 balles ont été vendues.

Prix sans changement. Vendu en séances 1.300 balles ; entre séance 300 b. Ventes en contrat privé : 460 b. d'Algérie et 93 b. du Chili.

AUBÉ DEGOY et Cie.

MARSEILLE, 18 janvier.

On a vendu 100 balles de laine Turkestan, en suint, à fr. 95 et 33 b. Angora lavée, à fr. 165.

LIVERPOOL, 18 janvier.

Vente de laines orientales. — 5.779 balles ont été offertes aujourd'hui et 4.600 vendues. Il y avait bon concours d'acheteurs et les « biddings » étaient fermes aux cours d'hier ; mais les laines jaunes *moyennes étaient surtout bien demandées*, ont souvent réalisé une légère avance.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Cambrai* allant de Bordeaux en Algérie prendre charge pour Dunkerque, a été mis en mer le 17 janvier de la Pointe-de Graves.

Le steamer anglais *Tamar* est porteur de 521 b. laine de Buenos-Ayres qu'il débarquait le 18 janvier à Anvers.

Le steamer *Murrumbidgee* est arrivé le 16 janvier à Sydney (Australie) venant de Londres via Melbourne etc. où il se complète actuellement en laines pour l'Europe.

Le steamer *Horrox* est parti le 18 janvier de Londres pour Montevideo et Buenos-Ayres où il chargera en laines.

Le steamer *Belgrano* est attendu à tous moments à Dunkerque de la Plata avec laines.

Le steamer *Congo* mettait à terre le 19 janvier à Dunkerque 90 b. laines prises en transbordement à Marseille.

Le steamer espagnol *Tasso* est entré le 19 janvier à Dunkerque venant de la Plata.

Le steamer *Ville de-Messine* est entré le 19 janvier à Dunkerque venant du Havre avec divers transbordements d'Algérie.

Le steamer *Ville de-Tarragone* prenait charge du 17 au 18 janvier à Philippeville pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer espagnol *Tasso* arrivé le 19 janvier à Dunkerque venant de la Plata, est porteur de 1919 b. de laine pour ce port qu'il débarque actuellement.

Le steamer *Guadeloupe* a débarqué à Marseille 60 sacs laine prevenant d'Arzen.

Le steamer *Para* est attendu à Dunkerque venant de la Plata.

Le steamer *Manche* arrivé au Havre de Marseille, y débarquait 1.039 b. laine prises en transbordement et une autre partit pour Londres.

Le steamer *Cordonan* débarque actuellement à Bordeaux 130 b. laine de Buenos-Ayres.

Le steamer *Equateur* a débarqué à Bordeaux 189 b. laine et 240 b peaux de mouton de Buenos-Ayres, plus 233 b. peaux de mouton de Montevideo.

Une surélévation des droits sur les peignés

à l'entrée en Allemagne

Notre correspondant spécial de Berlin nous télégraphie, qu'il est de nouveau question d'élever les droits d'entrée en Allemagne, sur les peignés français.

Les députés conservateurs du Parlement se sont prononcés pour l'augmentation de ces droits, ainsi que quelques grandes maisons de laines de Berlin.

Si cette surélévation était adoptée, il serait question de construire un grand peignage de laines à Berlin.

Pendant l'année 1887, l'Allemagne a importé de France, six millions de kilos de peignés.

LA PÈLERINE DE ROME

Quand on parle aujourd'hui des pèlerins du bon vieux temps, qui, animés par une foi naïve et robuste, cheminaient péniblement à travers la vieille Europe, il semble que l'on parle d'une chose si ancienne, si éloignée de nous qu'on est tenté de la ranger parmi les antiques légendes.

Qu'il paraît donc loin, le temps où les pèlerins, hommes d'un christianisme inaltérable, se recrutant dans toutes les classes de la société, s'en allaient à pied à travers le monde, marchant de longs mois et parfois des années entières, vêtus de la robe de bure et du manteau orné de coquilles, coiffés du chapeau à larges bords, appuyés sur leur long bâton au bout duquel était suspendue la gourde ou bourdon !

Un vent les amenait ainsi des extrémités de l'Europe vers un lieu de pèlerinage célèbre.

Tantôt c'était Rome, capitale de la chrétienté, résidence du Pontife suprême qui absolvait les grands coupables et les délivait de leurs fautes les plus graves; tantôt c'était Compostelle, petite ville perdue au fond de la Galice, où parfois on voyait, dans une seule année, deux cent mille pèlerins de tous les âges, de toutes les conditions, de toutes les nations, se prosterner autour du tombeau vénéré de l'apôtre saint Jacques ; tantôt c'était Lorette, où la *Santa-Casa* attirait des foules innombrables ; Einsiedeln, dans un ravissant site de la Suisse centrale, ou bien Czenstochowa, le célèbre pèlerinage de la Pologne, où se rencontraient l'Espagnol de Compostelle et le Suisse d'Einsiedeln, tous les deux venus à pied de leur lointaine patrie.

Aujourd'hui, malgré le scepticisme et l'incrédulité du siècle, il y a encore des pèlerinages, et des pèlerinages vis tés par des multitudes. Les anciens sont restés fameux ; il en surgit de nouveaux qui voient tous les ans un énorme concours de fidèles.

Mais les conditions de la vie économique et sociale sont complètement changées : les modernes pèlerins ne vont plus à pied, secouant chaque soir la poussière de leurs chaussures au seuil d'une maison hospitalière, voyageant, au milieu de mille dangers et de mille fatigues, durant des années entières. Les moyens de locomotion sont tout autres : le Lillois ou le Parisien va en deux jours à Compostelle ou à Czenstochowa ; il met moins de temps pour se rendre à Einsiedeln ou à Rome ; il voyage en chemin de fer à prix réduit ; il ne reçoit plus l'hospitalité écossaise du premier bourgeois venu, mais celle moins généreuse d'hôtels ou d'auberges.

Et pourtant la race des anciens pèlerins, que l'on croyait complètement disparue, n'est pas éteinte. A de longs intervalles, il est vrai, les journaux nous apprennent qu'un pieux chrétien a traversé l'Europe a pied pour se prosterner devant un sanctuaire renommé.

L'an dernier, un habitant de la Moravie, portant le costume légendaire des pèlerins du moyen-âge, a passé en France, revenant de Compostelle et se rendant à Rome, pour aller ensuite à Jérusalem, but de son long voyage. Cet homme héroïque a-t-il atteint son but ? Nous l'ignorons, car le silence s'est fait autour de lui.

Mais ce que nous savons, c'est qu'il vient d'avoir un imitateur ou une imitatrice, car il s'agit d'une femme, et cette intrépide pèlerine nous touche de près. Elle est du Nord de la France; c'est une Lilloise, demeurant dans le faubourg de Fives.

Le fait nous a paru trop rare et trop curieux pour ne pas lui consacrer quelques lignes.

Cette femme, à la foi de roche et à l'énergie surhumaine, constitue assurément l'un des exemples les plus étonnants de ce que peut faire la conviction religieuse.

Elle s'est rendue à pied à Rome, à l'occasion du Jubilé de Léon XIII, et en ce moment, dans la Ville Eternelle, elle est l'objet de l'attention générale Les grands personnages la congratulent, la presse s'occupe d'elle, et quand elle passe, chacun se la montre, elle la pauvrette inconnue jusqu'alors, elle l'humble ouvrière, et on dit : « Voici la pèlerine de Rome ! »

Nous lui laisserons ce nom qui lui appartient à si juste titre.

« La pèlerine de Rome » est une lingère de la rue du Faubourg-de-Tournai, Joséphine Pessot, veuve Cosyn.

Qui le croirait ? Elle a cinquante-sept ans, et on demeure confondu quand on songe qu'a pareil âge, elle n'a pas craint d'entreprendre un pareil voyage.

La veuve Cosyn n'est pas originaire du Nord; elle est née à Montauban, où elle compte encore quelques parents éloignés. Ce fut dans cette ville qu'elle se maria. Son époux, originaire de Bruxelles, s'était engagé de bonne heure dans la légion étrangère et appartint longtemps à l'armée, en qualité de tambour-major.

Joséphine Pessot accompagna son mari dans plusieurs campagnes comme vivandière, d'où le surnom de la *Cantinière*, sous lequel on la connait à Fives. Les époux Cosyn firent ensemble la guerre de 1870, dont la vivandière supporta la fatigue et les dangers avec beaucoup de courage et d'énergie.

Après la guerre, le tambour-major prit sa retraite et vint se retirer à Fives, où il exerçait la profession de tailleur. Veuve depuis 1882, Mme Cosyn, n'ayant d'autres ressources que son travail, s'est placée ouvrière chez une lingère de la rue du Prieuré, Mlle Bouchez, qui la traite comme sa sœur.

Très pieuse, possédant en même temps une imagination très vive et toute artistique, Mme Cosyn conçut un beau jour l'idée d'aller à Rome à pied pour assister aux fêtes jubilaires. Cette inspiration lui vint dans les premiers jours d'août, et elle ne cessait de répéter à Mlle Bouchez : « Je veux aller à Rome ! j'irai à pied. »

Et rien ne put la détourner de son projet, ni les difficultés du voyage, ni la longueur extrême d'une route inconnue, ni le manque d'argent : « Le bon Dieu m'aidera, répondit-elle à ses amies. »

Elle va partir, quand elle fait dans l'escalier de sa maison une chute assez grave qui lui démet la cheville droite et lui occasionne des douleurs internes. Sa foi inaltérable la soutient dans cette épreuve. Cet accident ne le décourage pas : « Je guérirai promptement, dit-elle à Mlle Bouchez, et je partirai. »

Et, en effet, au bout de quinze jours, elle est rétablie et plus disposée que jamais à commencer son pèlerinage. Mais auparavant, en chrétienne soumise, Mme Cosyn consulte l'autorité ecclésiastique. Le vénérable curé de Fives lui répond : « Madame, je veux » bien autoriser votre dessein, mais à la condition » que le médecin vous jugera en état de supporter ce » long et pénible voyage. » L'ancienne vivandière, grande, forte, bien taillée, jouit malgré sa chute, d'une solide constitution; aussi son médecin ne s'oppose-t-il pas à son projet.

La voilà donc partie; mais son pèlerinage pédestre ne doit commencer qu'à Paris. Elle prend le train jusqu'à la capitale, et le 25 septembre, après une prière au Sacre-Cœur de Montmartre, l'intrépide pèlerine, un bâton à la main, un léger sac sur l'épaule, quitte Paris par la porte d'Italie.

Elle faisait ainsi ses cinq lieues par jour, affrontant le mauvais temps d'une âme toujours égale, logeant où elle pouvait, car, faut-il le dire, elle ne fut pas toujours bien reçue dans les villes et les villages où elle s'arrêtait.

Ici, non loin de Mâcon, on la prend pour une folle et on la moleste indignement ; là, dans le Dauphiné, c'est un brigadier de gendarmerie qui veut la poursuivre pour vagabondage ; ailleurs, ce sont les aubergistes qui lui ferment leur porte à cause de son maigre équipage. Au sortir de Grenoble, égarée par de fausses indications, elle prend la route de Chambéry et fait ainsi un long détour.

Enfin, le 30 octobre, Mme Cosyn arrive à la partie la plus périlleuse de son voyage : la traversée du Mont-Cénis, non pas en chemin de fer, mais sur une route couverte d'une neige épaisse et pleine de fondrières. Bien que seule et âgée de 57 ans, elle triomphe de cette épreuve, mais au prix de quelles difficultés !

Voici comment, dans son langage simple et touchant, elle raconte à Mlle Bouchez cette partie de son pèlerinage :

» Je vous dirai que vendredi j'ai marché pendant cinq heures dans la boue jusqu'à mi-jambe. J'ai passé le Mont-Cénis, mais je croyais bien y rester, à cause de l'épaisseur de la neige et du froid extrême. J'ai mis trois heures à gravir la montagne. »

La voilà en Italie, où les obstacles se multiplient devant elle. Mme Cosyn ne comprend naturellement pas un mot d'italien. Les autorités l'accablent de vexations ; en plusieurs endroits, on lui refuse le logement ; des pluies torrentielles la forcent de séjourner à Alexandrie ; enfin, à Rimini, elle est renversée par un buffle furieux qui ne lui fait heureusement aucun mal.

Le 29 novembre, deux mois après son départ de Paris, elle arriva enfin dans la Ville Eternelle, où elle excite dès lors l'attention universelle.

Mme Cosyn se repose durant une quinzaine de jours, puis, voulant accomplir un vœu formé à Lille, elle se rend, toujours à pied, à Lorette, soit encore un trajet de 328 kilomètres.

Dans la cité de la *Santa-Casa*, elle tombe malade, des suites, paraît-il, de sa chute de Fives. Il lui faut entrer à l'hôpital, et elle n'en sort que pour assister à la fête jubilaire du 5 janvier. Mais cette fois, sur l'ordre des médecins, elle va de Lorette à Rome en chemin de fer.

Mme Cosyn est logée dans un couvent de la rue Avuccio. Beaucoup de personnes vont l'y visiter ; mais humble autant qu'intrépide, elle se dérobe le plus possible à ces marques de curiosité. Elle n'a pu cependant se dérober aux compliments que l'ambassadeur français, M. le comte Lefèvre de Béhaine, lui a adressés devant une nombreuse assistance, il y a quelques jours.

Mme Cosyn aurait voulu revenir de Rome à pied ; mais l'état de sa santé ne le lui permettrait pas sans danger, et on s'occupe de lui procurer les moyens de prendre le chemin de fer, car l'humble lingère est pauvre comme Job.

C'est pourtant une figure bien curieuse que celle de cette pèlerine de cinquante-sept ans, et on ne peut s'empêcher de s'incliner devant la puissance de la foi qui inspire et fait réaliser des projets, en apparence si audacieux et si extravagants aux yeux du monde !

En terminant, nous formons un souhait : c'est que la « pèlerine de Rome » revienne en parfaite santé dans la bonne ville de Lille.

C. KELKUN.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations. — M. Lebel, lieutenant au 73e de ligne, est nommé à l'emploi d'adjoint au trésorier du 73e de ligne.

M. Favalelli, capitaine hors cadres, est replacé au 8e de ligne en remplacement de M. Rabanit, nommé capitaine d'habillement.

Sont nommés au grade de lieutenant dans l'armée territoriale : 1re région, 4e escadron de dragons, M. Le Normand de Lourmel du Hourmelin, lieutenant de cavalerie démissionnaire ; 1re région, 1er escadron de cavalerie légère, M. Degouves-Denuncques, sous-lieutenant de réserve au 19e chasseurs ; 1re région, 3e escadron de cavalerie légère, M. Schwob, sous-lieutenant de réserve au 9e hussards.

Est nommé au grade de sous-lieutenant : 1re région 2e escadron de cavalerie, M. Ostermeyer, sous-officier de cavalerie territoriale.

Ecoles militaires. — Les candidats ci-après à l'Ecole militaire d'infanteri en en 1888 sont admis à subir les épreuves orales :

1er régiment : MM. Benet de Montcarville, sergent fourrier; Gustin, id ; Prêtre, sergent major ; Thiry, id. — 33e régiment : MM. Arnaud, sergent; Grauwin, id. ; Peigné, sergent-major. — 43e régiment. — MM. Baudechon, Dissaux, sergents majors. — 73e régiment : MM. Bellevilla, adjudant; Bernard, Caillaux, Comte, sergents majors ; Klein, sergent ; Royer, sergent major. — 84e régiment : MM. Grandjean, sergent; Liorel, sergent major. — 110e régiment : MM. Bonvalot, adjudant; Monnot, sergent; Romagny, Savignat, adjudants. — 127e régiment. MM. Alliée Compant, sergents majors ; Marchand, sergent ; Nicolas, sergent major. — 145e régiment : MM. Georges, Régnaut, sergents majors. — 16e bataillon de chasseurs: M. Gondaillier de Tugny, sergent.

Lettre Lilloise

Lille, le 19 janvier.

Une audacieuse évasion. — Le patinage. — Le comte de Melun. — Obit anniversaire. — Noces d'argent — Le général Billot. — Le budget municipal, le nouveau tarif des octroies, la pompe à vapeur. — Les Facultés à Lille. — Concert des étudiants. — Dans les patronages — Concert populaire. — Représentations théâtrales. — La question du théâtre.

La maison centrale de Loos qui a été le théâtre de plusieurs tentatives d'évasions les plus romanesques et des mieux combinées, vient de laisser échapper un de ses détenus, le sieur Verfield, attaché au chauffage des fourneaux de la prison pour la fabrication du gaz.

Ce Verfield qui, en grimpant sur les hangars, était parvenu à se glisser jusqu'au sommet du mur de clôture, s'est audacieusement laissé choir sur le toit du poste militaire et de là, au moyen d'une corde, a pu atterrir sans être vu et en pleine nuit s'est sauvé sans que, jusqu'ici, on ait retrouvé sa trace.

Il est probable que Verfield, qui était belge, aura regagné son pays en trottant jour et nuit. Cette marche forcée était d'ailleurs favorisée par le temps froid, qui sollicite les marcheurs à allonger le pas, et qui, pendant que Verfield courait, gelait nos rivières et préparait un superbe champ de patinage aux amateurs de ce genre de sport. Déjà la glace est fondue, mais pendant quelques jours nos patineurs s'en sont donnés à cœur joie dans